

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DÉTENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS
DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE DÉTENTION

(Application de l'article 30 du décret du 20 juillet 2013)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'État compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978 – article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

État civil

Nom (1) : _____

Épouse (facultatif) : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : |__| |__| |__| A : _____ Code pays ou département _____
 Jour Mois Année

Domicile : _____
Numéro, nature et nom de la voie

Code postal : _____ Ville : _____

Profession : _____

Matériel sollicité

Armes :	Cat.	§	Calibre	Nature (2)	Munitions :	Nombre	Cat.	Calibre

Cession entre particuliers

Nom et prénom du cédant : _____

Autorisation délivrée le : |__| |__| |____| Sous le numéro : _____
 Jour Mois Année

Par : _____

Pour une arme de : |____| |____| |____| |____| |____|
 Cat. Calibre Marque Numéro Nature (2)

Motif

Défense Sport Autre motif

Nota : La personne sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense précise :
L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :

Le soussigné déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.
- Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (ci-joint certificat médical, prévu par l'article 13 du décret du 20 juillet 2013).
- Ne détenir aucune arme ou munition.
- Détenir les armes ou munitions figurant au dos du document.

(1) Nom de jeune fille (s'il y a lieu)
(2) C (carabine), F (fusil), R (revolver), P (pistolet).

ARMES

Catégorie	§	Calibre	Marque	Numéro

AUTORISATIONS

Délivrée par	Date	Numéro

MUNITIONS

Nombre	Catégorie	Calibre (long ou court)

Je soussigné (nom et prénoms) : _____

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé. A _____, le _____

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Pièces présentées : Passeport Numéro : _____
 Carte nationale d'identité en cours de validité Délivré(e) le : _____
 Carte de résident ordinaire Par : _____
 Carte de résident privilégié
 Carte de séjour ressortissant UE
 Etrangers autres documents (les préciser)
 Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales

S'il y a lieu : Carte d'affiliation à la Fédération française de tir (FFTir) ou de ball-trap (F.F.B.T.)
 Preuve de la sélection en vue de concours de tirs internationaux
 Autorisation de détention d'arme

Pièces jointes : Pièce justificative du domicile personnel
 Avis favorable de la Fédération française de tir (FFTir) ou de ball-trap (F.F.B.T.)
 Certificat médical
 Pièce justificative du local professionnel ou de la résidence secondaire

Signature et cachet de l'autorité préfectorale :

--	--

ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION

I- Arme de poing

Type (1) : _____ Marque : _____

Modèle : _____ N° matricule : _____

Calibre : _____

Percussion centrale
Canon lisse

Percussion annulaire
Canon rayé

Capacité de l'arme : < 21 coups > 21 coups

Arme semi-automatique

A répétition

A un coup

Catégorie : _____

Paragraphe : _____

II – Arme d'épaule

Type (2) : _____ Marque : _____

Modèle : _____ N° matricule : _____

Calibre : _____

Percussion centrale

Percussion annulaire

Nombre de canons : _____

Canon lisse

Canon rayé

Longueur canon : < 45 cm > 45 cm et < 60 cm > 60 cm

Longueur de l'arme : < 80 cm > 80 cm

Capacité de l'arme : < 31 coups > 31 coups

Système d'alimentation :

Automatique

Semi – automatique > 3 coups (y compris la chambre)

< 3 coups (y compris la chambre)

Magasin ou chargeur amovible

A répétition rechargement à pompe

> 10 coups (chargeur seul)

< 10 coups (chargeur seul)

Un coup par canon

Catégorie : _____

Paragraphe : _____

III – Arme d'épaule ou de poing semi – automatique ou à répétition

Ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre (e) du 2° de la catégorie B)

(1) Pistolet, revolver.

(2) Fusil, carabine.